

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 17  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 18 juin, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2026

**PRESENTS :** Mme ASTIER Martine, Mme BARDAUD Marie-Christine, Mme BAZIN Coline, Mme BEAUGERIE Delphine, Mme COIRAUD Amandine, Mme COQUEL Laure, Mme COTEUR Charline, M. DOUDARD Christian, Mme HAMDAROU Asma, M. JANICOT Philippe, Mme LE MASSON Isabelle, M. MARTINIE Nicolas, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, Mme WISSOCQ Mathilde, M. ZBORALA Bernard.

**ABSENTS :** Mme BOURGEOIS Annick (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M. GIROU Sébastien (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), M. LAGORCE Laurent (Pouvoir à Mme COIRAUD Amandine), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. VILLAUTREIX Joël (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent).

Secrétaire de séance : Isabelle LE MASSON

### 16. Cession de la maison des associations à la SARL PSV.

La commune de Boisseuil loue depuis le 18 octobre 2021 l'ancienne maison des associations située sur la parcelle AM 237, au 1 route de Limoges, à la société PSV qui en a fait son siège social et ses bureaux.

Sur proposition de la commune, la société PSV s'est engagée à l'acquisition de ce bâtiment par courrier en date du 5 décembre 2025, signé le 21 janvier 2026.

Après estimation du service des Domaines en date du 18 novembre 2025 et après négociations, le prix de vente avait été fixé par les deux parties à 220 000 €.

Par délibération en date du 3 mars 2026, le conseil municipal a approuvé le projet de cession de la maison des associations et la prise en charge des frais de géomètre afin de procéder à la division parcellaire.

Les travaux de rénovation du bâtiment, validés par délibération en date du 16 décembre 2025, étant terminés, il est désormais possible de procéder à la cession de ce bien à la société PSV. Comme cela avait été évoqué lors des négociations les frais de notaires seront partagés à part égale.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- d'approuver la cession de la parcelle AM 237 d'une surface de 126 m<sup>2</sup>, située 1 route de Limoges à la SARL PSV, 1 route de Limoges, à Boisseuil,
- d'approuver le montant de 220 000 € comme prix auquel la cession sera effectuée,
- d'approuver la prise en charge financière à part égale des frais de notaire liés à ladite cession,
- d'autoriser le premier adjoint Thierry Valadon, à signer l'acte notarié, ainsi que tous les documents devant intervenir dans ce cadre.
- d'imputer les dépenses et les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

<b>VOTE 23</b>	<b>POUR 23</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait en Mairie le 19 juin 2026  
Au registre sont les signatures  
Pour Le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
Thierry VALADON


